



NOTE DE POSITION DE TOURNONS LA PAGE-CONGO SUR LE PROCESSUS ELECTORAL DE MARS 2021

La transparence électorale et la libération de l'espace civique : gages d'une élection présidentielle crédible

« Nous devons aller aux prochaines élections dans la transparence et la paix »¹.

Au regard de cet engagement du Président de la République, la coalition Tournons La Page-Congo (TLP-Congo) soulève de nombreuses préoccupations sur les conditions dans lesquelles le processus de l'élection présidentielle de 2021 a été engagé. TLP Congo a déjà interpellé les pouvoirs publics sur ces préoccupations, notamment en ce qui concerne la gouvernance électorale, la gestion de la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19, la situation sécuritaire et les restrictions de l'espace civique.

S'agissant de la gouvernance électorale, il convient de relever qu'aucune élection présidentielle apaisée, participative, transparente, libre et crédible ne peut être organisée dans les conditions actuelles, sans la prise en compte de plusieurs exigences.

Par exemple, s'agissant de la refonte du fichier électoral : le processus de révision des listes électorales engagé à l'orée des élections récentes et celle en perspective, ne permet pas encore de mettre fin à certaines irrégularités. En effet, les personnes décédées figurent sur lesdites listes ; certaines personnes déplacées n'ont jamais été ni réinscrites, ni radiées des listes électorales ; d'autres ont été inscrites deux ou trois fois. Des mineurs figurent sur les listes électorales, tandis que d'autres personnes ayant atteint l'âge de voter ne sont pas encore enregistrées. Cette situation n'est pas de nature à garantir une maîtrise effective du corps électoral. En temps normal, même un mois n'aurait pas suffi pour dresser des listes électorales fiables, à plus forte raison, deux semaines, délai en réalité nécessaire pour le traitement des réclamations.

De plus, TLP-Congo est très préoccupé par le vote anticipé des agents de la Force Publique. Comment sera organisé le scrutin ? Est-ce dans les casernes, les camps ou encore dans les lieux habituels, notamment les établissements scolaires ? Ces lieux seront-ils accessibles aux observateurs indépendants ? La loi autorisant le vote anticipé des agents de la Force Publique dispose qu' « une liste électorale spéciale sera établie ». TLP-Congo se pose la question de savoir : comment le gouvernement va-t-il extraire les agents de la Force Publique sur un fichier électoral déjà problématique ? N'y-a-t-il pas un risque que les militaires, les gendarmes et les policiers votent deux fois ? Ne constituent-ils pas une réserve pour certains candidats ? Ne doit-on pas craindre, dans ces conditions que le vote des agents de la Force Publique puisse être orienté ?

¹ Extrait du discours sur l'état de la nation prononcé par le Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès le 23 décembre 2020.

En outre, le découpage électoral mis en place depuis 2017 est injuste et inégalitaire. En effet, il ne tient pas compte de la configuration démographique des localités. Des localités sous-peuplées sont mieux représentées à l'Assemblée Nationale que les localités plus peuplées. Cette situation crée des frustrations car les localités à forte concentration humaine voient leur voix ne pas être mieux portées à l'hémicycle. Il ne peut être possible d'aller aux futures élections législatives sur la base d'un découpage électoral taillé sur mesure.

Par ailleurs, les règles d'équité, de parité et de consensus dans ce processus électoral semblent visiblement biaisées. A titre d'illustration, la majorité présidentielle est depuis de longs mois en campagne présidentielle, alors même que la campagne n'a jamais été ouverte, sans que les institutions de contrôle et de régulation du processus électoral ne s'émeuvent. Dans un contexte où les libertés sont limitées par le fait de la pandémie et de l'état d'urgence sanitaire.

Enfin, la composition de la Commission Nationale Electorale indépendante n'inspire aucune confiance. Peut-on avoir foi en une telle Commission dont la plupart des membres sont proches du pouvoir ? Peut-on croire en une telle Commission dont le Président est en même temps le premier Président de la Cour Suprême ? Peut-on croire en l'indépendance de cette Commission dont le rôle se limite au contrôle et le suivi des actes préparatoires de l'élection est attribuée à la Direction Générale des Affaires Electorales (DGAE) ?

Pour TLP-Congo, l'amélioration de la gouvernance électorale constitue le gage d'une élection juste, transparente et apaisée d'une part, mais aussi la garantie d'une alternance démocratique en République du Congo, d'autre part. Elle rappelle que l'alternance au pouvoir est un principe sacrosaint dans toute société démocratique et qui est décrété par la Constitution (ayant prévu des élections périodiques et la limitation du nombre de mandats présidentiels) ainsi que par tous les instruments juridiques internationaux de protection des droits humains et de promotion de la démocratie signés et ratifiés par la République du Congo.

Au regard de ce qui précède, TLP-Congo, à l'instar des Evêques du Congo dans leur message du 02 février 2021, émet de sérieuses réserves sur la tenue d'une élection présidentielle libre et transparente le 21 mars 2021.

Concernant la gestion de la crise sanitaire occasionnée par la Covid-19, depuis le premier cas détecté au Congo le 14 mars 2020, le gouvernement multiplie les mesures de riposte pour freiner la propagation de la pandémie. L'état d'urgence sanitaire, le confinement et le couvre-feu en sont les mesures les plus spectaculaires.

TLP-Congo se demande : comment organiser une élection transparente un jour de dimanche où le couvre-feu est décrété à 20 heures ? Comment concilier ces mesures de vote avec la tenue d'une élection libre et transparente ? Est-il possible pour les citoyens d'assister au dépouillement des bulletins de vote et au décompte des voix censés être des opérations ouvertes et publiques ?

TLP-Congo exige que le gouvernement rassure la population sur toutes ces préoccupations comme l'ont aussi demandé les évêques du Congo dans leur message.

S'agissant de la situation sécuritaire et les restrictions de l'espace civique, TLP-Congo exprime son étonnement et son amertume sur l'insécurité galopante à l'approche de l'élection présidentielle du 21 mars 2021 et la campagne d'intimidation par l'entretien de la peur comme instrument susceptible d'émousser la citoyenneté nécessaire en ce type de période.

En effet, TLP-Congo dénonce toute la campagne de dénigrement des Evêques du Congo savamment entretenue sur les réseaux sociaux, sans que le gouvernement de la République ne prenne des mesures pour la faire cesser. Monseigneur Victor ABAGNA MOSSA, Archevêque d'Owando, Vice-Président et Porte-parole de la Conférence Episcopale du Congo et Monseigneur Daniel MIZONZO, Evêque de Nkayi et Président de la Conférence Episcopale du Congo (CEC) sont l'objet des représentations caricaturales et injurieuses sur les réseaux sociaux, au simple motif d'avoir exprimé leur opinion sur le processus de l'élection présidentielle à venir.

De même, TLP-Congo s'interroge si le cambriolage du domicile de Brice MACKOSSO, Secrétaire permanent de la Commission Justice et Paix, Coordonnateur national de Tournons La Page Congo et Coordonnateur adjoint de Publiez Ce que Vous Payez Congo est à intégrer dans cette campagne d'intimidation. En effet, dans la nuit du 07 au 08 février, huit individus armés de machettes, arrache clous et barres de fer ont saccagé le domicile du Coordonnateur national de TLP-Congo. TLP-Congo exige **l'ouverture d'une enquête indépendante** et que les coupables soient traduits devant la justice. TLP-Congo se pose la question sur l'efficacité du couvre-feu dans les grandes villes, notamment Brazzaville et Pointe Noire. Doit-on continuer de maintenir une telle mesure lorsque les objectifs pour lesquels elle a été décidée ne sont pas atteints ? Pour mémoire dans la nuit du 08 au 09 mars 2018, le siège de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) avait été vandalisé et cambriolé par des hommes armés. Au cours de cet acte ignoble, les criminels avaient soustrait à l'organisation tous ses ordinateurs portables et outils de gestion des données, sans que les enquêtes de la Police et de la Gendarmerie n'aient pu identifier les auteurs de ces actes criminels à ce jour.

« Il est inadmissible de vivre un contexte pré-électoral, et en particulier pour une élection aussi importante que l'élection du Président de la République, avec cette forme d'insécurité grandissante et traumatisante pour les électeurs. Les ministères de la défense et de l'intérieur consomment une bonne partie du budget national, mais ne parviennent pas à maintenir la sécurité dans le pays. On ne peut donc accepter ce type de situation alors que les ressources au besoin de garantie de la sécurité sont disponibles », a dit Christian MOUNZEO, Vice-Coordonnateur de TLP-Congo.

Pour TLP-Congo, de tels agissements sont non seulement des atteintes à la dignité humaine, mais aussi et surtout des atteintes à la liberté d'expression et à la liberté religieuse garanties par la Constitution du 6 novembre 2015. Les actes d'intimidation et autres menaces, qui pourraient restreindre l'espace civique, en particulier à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits humains, constituent des atteintes graves aux libertés d'association, d'expression et de presse, pourtant garanties par la Constitution. Ainsi, TLP-Congo dénonce l'arrestation arbitraire et la détention de Ray MALONGA, ce journaliste censé faire son travail dans un pays où le délit de presse a été dépénalisé.

Face à toutes ces préoccupations, TLP-Congo exige que le gouvernement de la République prenne des mesures pour décrier la situation dans le pays et, créer les conditions nécessaires pour la tenue d'une élection présidentielle apaisée. Elle recommande :

- ✓ La publication du fichier électoral en format données ouvertes sur le site du gouvernement ;
- ✓ L'organisation d'un recensement électoral au lieu de procéder chaque fois à la révision des listes électorales.
- ✓ La délivrance des accréditations pour l'observation de l'élection à toutes les organisations et personnalités de la société civile ainsi que les confessions religieuses qui en feront la demande ;
- ✓ Le retrait immédiat de la loi autorisant le vote anticipé des agents de la Force Publique ;

- ✓ La levée des restrictions sur l'espace civique en libérant Ray MALONGA incarcéré et détenu injustement à la maison d'arrêt de Brazzaville ;
- ✓ La liberté pour les journalistes de faire leur travail ;
- ✓ La libération immédiate de tous les prisonniers politiques ;
- ✓ La mise en place d'une Commission Electorale véritablement Indépendante ;
- ✓ La réforme de la Cour constitutionnelle.
- ✓ La levée exceptionnelle du couvre-feu le jour du vote pour permettre un dépouillement public des bulletins de vote ;
- ✓ Un engagement public du gouvernement pour garantir un dépouillement public des bulletins de vote conformément à l'article 97 de la loi électorale ;
- ✓ Un engagement public du gouvernement de ne pas couper l'internet, les réseaux sociaux, les SMS et les appels téléphoniques pendant la période pré-électorale, électorale et post-électorale ;
- ✓ Un engagement public du gouvernement de n'arrêter aucun citoyen pour toute action en lien avec la transparence de l'élection.

Brazzaville - Pointe Noire, le 15 février 2021

Contacts presse :

Brice MACKOSSO, Coordonnateur national de TLP-Congo : Tél. +242 05 557 90 81

Christian MOUNZEO, Vice-Coordonnateur national de TLP-Congo : + 242 05 019 85 01